

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 12 – 17 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS
POUR L'EXERCICE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN (arrivée à 19h00), Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

ABSENT

Jacques CHAUVET

François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance

La décision modificative n° 2 de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2018 est globalement équilibrée à **1.027.104,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **850.550,00 euros**.

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **176.554,00 euros**.

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé. Sur la base de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°2 de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2018.

Ce projet de délibération ayant été soumis à la Commission des Finances.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le..20 décembre 2018.
GUJAN-MESTRAS le 20 décembre 2018